

Guide de facturation
**Omnipratique
Clinique**

Prendre soin
de ce qui compte

Lieu de dispensation		Cliniques		Centres locaux de services communautaires				
Secteur d'activité		Domicile	Cabinet	CLSC	UMF-CLSC	UMF-CH		

Les actes ci-après sont réservés au médecin rémunéré à l'acte ou selon le mode de rémunération mixte.

Élément de contexte								
GMF - services sans rendez-vous		✓	✓					
Sans rendez-vous - Clinique réseau		✓	✓					
Sans rendez-vous - GMF désigné réseau (GMF-R)		✓	✓					
Garde en disponibilité		✓	✓					
Service dispensé pendant la période où un forfait de l'EP - Groupe de médecine de famille (GMF) est réclamé		✓	✓					
Service dispensé pendant la période où un forfait de l'EP - Groupe de médecine de famille désigné réseau (GMF-R) est réclamé		✓	✓					
Mixte (Ann.XXIII)-Programme de médecine de famille, de prise en charge et de suivi de la clientèle ainsi qu'au programme d'interruption volontaire de grossesse				✓				Section B-1
Mixte (Ann.XXIII)- Unité de médecine familiale					✓	✓		Section B-2
Médecin appartenant au même groupe que le médecin traitant qui est absent pour une période consécutive de 13 semaines ou plus		✓	✓	✓	✓	✓		s'applique avec les visites: de suivi et périodique pédiatrique

Lieu de dispensation		Cliniques		Centres locaux de services communautaires				
Secteur d'activité		Domicile	Cabinet	CLSC	UMF-CLSC	UMF-CH		

Majorations à la rémunération des services dispensés en horaires défavorables

Lundi au jeudi entre 18h00 et 22h00				13%			Indiquer l'heure de début du service
Vendredi entre 18h00 et 22h00				23%			
Samedi, dimanche et férié entre 8h00 et 24h00				23%			
Samedi, dimanche et férié entre 8h00 et 24h00			30%				SRV en GMF-R et clinique réseau

Suppléments pour déplacement d'urgence

de 7h à 16h !		15847	15847	15847	15847	15847	
de 16h à 24h !		15848	15848	15848	15848	15848	
de 0h à 7h !		15849	15849	15849	15849	15849	

Suppléments

Plateau chirurgical - Principal			01098				P.G. 2.4.7.7 A
Plateau chirurgical - Mineur			01099				P.G. 2.4.7.7 B
Communication par un interprète		15188	15188	15188	15188	15188	Ne peut être facturé avec l'intervention clinique

Légende

! Visites pouvant être facturées durant une garde en disponibilité

+ Patient vulnérable

*Suppléments (08877, 15169, 15170, 15171, 15144, 15145, 15159) (s'applique sur intervention clinique)

Avis : Le tarif pour le patient vulnérable peut-être facturé par le médecin auprès duquel le patient est inscrit ou par un médecin du même groupe de pratique

Lieu de dispensation		Cliniques privées	Cliniques	Centres locaux de services communautaires				
Secteur d'activité		Domicile	Cabinet	CLSC	UMF-CLSC	UMF-CH		

RV - Rendez-Vous / Patient inscrit #								
Visite de prise en charge	P							
-500 patients				15801				1 fois à l'inscription
+500 patients				15802				1 fois à l'inscription
+ 80 ans -500 patients				15815				1 fois à l'inscription
+ 80 ans +500 patients				15816				1 fois à l'inscription
Visite de prise en charge	P+	Patient vulnérable						
-500 patients				15821				1 fois à l'inscription
+500 patients				15822				1 fois à l'inscription
+ 80 ans -500 patients				15835				1 fois à l'inscription
+ 80 ans +500 patients				15836				1 fois à l'inscription
Visite de suivi	S							
-500 patients				15803				
+500 patients				15804				
+ 80 ans -500 patients				15817				
+ 80 ans +500 patients				15818				

Lieu de dispensation		Cliniques privées	Cliniques	Centres locaux de services communautaires			
Secteur d'activité		Domicile	Cabinet	CLSC	UMF-CLSC	UMF-CH	

Patient inscrit # /RV - Rendez-vous (suite)							
Visite de suivi	S+	Patient vulnérable					
-500 patients				15823			
+500 patients				15824			
+ 80 ans -500 patients				15837			
+ 80 ans +500 patients				15838			
Visite périodique	V	Patient vulnérable					
-500 patients				15819			1 fois / année
+500 patients				15820			1 fois / année
+ 80 ans -500 patients				15839			1 fois / année
+ 80 ans +500 patients				15840			1 fois / année
Visite périodique pédiatrique	Q	Enfant de 0 à 63 mois					
-500 patients				15813			0 à 21 mois (max 8 visites)
+500 patients				15814			22 à 63 mois (1 fois / année)
Visite périodique pédiatrique	Q+	Enfant de 0 à 63 mois vulnérable					
-500 patient				15833			
+500 patients				15834			

Lieu de dispensation		Cliniques		Centres locaux de services communautaires			
Secteur d'activité		Domicile	Cabinet	CLSC	UMF-CLSC	UMF-CH	

Grossesse (inscrite ou non) / RV - Rendez-vous								
	Prise en charge	O	1^{er} trimestre					
	Sans référent -500 patients			15805			Date des dernières menstruations	
	Sans référent +500 patients			15806			Date des dernières menstruations	
	Avec référent -500 patients			15807			Date des dernières menstruations	
	Avec référent +500 patients			15808			Date des dernières menstruations	
	Prise en charge	O+	Patiente vulnérable, 1^{er} trimestre					Avant 13 semaines et 6 jours
	Sans référent -500 patients			15825			Date des dernières menstruations	
	Sans référent +500 patients			15826			Date des dernières menstruations	
	Avec référent -500 patients			15827			Date des dernières menstruations	
	Avec référent +500 patients			15828			Date des dernières menstruations	
	Prise en charge	O2	Après 3 mois					
	-500 patients			15809			Date des dernières menstruations	
	+500 patients			15810				

Lieu de dispensation		Cliniques		Centres locaux de services communautaires				
Secteur d'activité		Domicile	Cabinet	CLSC	UMF-CLSC	UMF-CH		

Grossesse (inscrite ou non) /RV - Rendez-vous (suite)

Prise en charge	O2+	Patiente vulnérable, après 3 mois		
-500 patients			15829	Date des dernières menstruations
+500 patients			15830	Date des dernières menstruations
Visite de suivi	I			
-500 patients			15811	
+500 patients			15812	
Visite de suivi de grossesse	I+	Patiente vulnérable		
-500 patients			15831	
+500 patients			15832	

SRV- Patient inscrit# / RV et SRV - Patient non-inscrit

Visite ponctuelle complexe !	C	Patient non vulnérable		Plus de 2 systèmes ou plus d'une région du corps / examen gynéco, grande articulation, psy et ophtalmo
-500 patients			15773	
+500 patients			15774	
+ 80 ans -500 patients			15777	
+ 80 ans +500 patients			15778	

Lieu de dispensation		Cliniques		Centres locaux de services communautaires				
Secteur d'activité		Domicile	Cabinet	CLSC	UMF-CLSC	UMF-CH		

SRV- Patient inscrit# / RV et SRV - Patient non-inscrit (suite)								
Visite ponctuelle complexe !	C+	Patient vulnérable						
-500 patients				15775				
+500 patients				15776				
+ 80 ans -500 patients				15779				
+ 80 ans +500 patients				15780				
Visite ponctuelle mineure !	M	Patient non vulnérable						
-500 patients				15765				
+500 patients				15766				
+ 80 ans -500 patients				15769				
+ 80 ans +500 patients				15770				
Visite ponctuelle mineure !	M+	Patient vulnérable						
-500 patients				15767				
+500 patients				15768				
+ 80 ans -500 patients				15771				
+ 80 ans +500 patients				15772				

Lieu de dispensation		Cliniques		Centres locaux de services communautaires				
Secteur d'activité		Domicile	Cabinet	CLSC	UMF-CLSC	UMF-CH		

Communications				
Avec un médecin spécialiste	U			Spécifiez le nom du référent
De 500 à 1000 patients			15841	Max 13 / trimestres
De 1000 à 1500 patients			15842	Max 26 / trimestres
De 1500 patients et plus			15843	Max 39 / trimestres
Avec d'autres professionnels de la santé	F			Spécifiez le nom du référent et sa profession.
De 500 à 1000 patients			15844	Max 13 / trimestres
De 1000 à 1500 patients			15845	Max 26 / trimestres
De 1500 patients et plus			15846	Max 39 / trimestres

Visites à domicile				
Perte sévère d'autonomie				
Premier patient	A		15781	
Premier patient vulnérable	A+		15783	
Patient additionnel	A2		15782	Maximum de 2 patients additionnels à la même adresse civique
Patient additionnel vulnérable	A2+		15784	Maximum de 2 patients additionnels à la même adresse civique

Lieu de dispensation		Cliniques		Centres locaux de services communautaires				
		Domicile	Cabinet	CLSC	UMF-CLSC	UMF-CH		

Autres examens								
Intervention clinique								Max 180 minutes / jour
Première période de 30 minutes				08857*				
Périodes supplémentaires de 15 minutes				08859*				
Exempté de la durée quotidienne maximale : %1715- problème de santé mentale, %1716 - de toxicomanie, %1714- vulnérabilité, %1713 - clientèle d'un centre de pédiatrie social, %1771- grand brûlé, %1772 - polytraumatisé								
Évaluation			pour donner une opinion					RV / SRV / inscrit ou non
Problème mineur	N			15789				spécifier le nom du référent
Problème complexe	L			15790				
Suivi conjoint en santé mentale			RV / patient non inscrit					
Évaluation psychiatrique	E			08819				
Visite du suivi	Y			08848				
Psychothérapie individuelle								
Première période de 30 minutes				15785*				
Période supplémentaire de 15 minutes				15786*				
Psychothérapie collective								
Première période de 30 minutes				15787*				
Période supplémentaire de 15 minutes				15788*				

Lieu de dispensation		Cliniques		Centres locaux de services communautaires				
Secteur d'activité		Domicile	Cabinet	CLSC	UMF-CLSC	UMF-CH		

SANS médecin de famille / suppléments / prise en charge								
Attribué GAMF ou non				19957				Non vulnérable
Non attribué GAMF / Vulnérable				19958				
Attribué GAMF et/ou en lot / Vulnérable				19959				
Attribué GAMF et/ou en lot / Très vulnérable				19960				Codes (1 et 11) ou (1 et 20) ou (6)
Attribué GAMF / Après 150 patients				19965				à la 5e année de pratique / remplace les codes 19958 et 19959

Frais de cabinet / nombre de patients vus								
RV - 6 à 11 patients inscrits			19928					Patients inscrits auprès de lui-même ou auprès des médecins de son groupe de partage
RV - 12 patients inscrits et plus			19929					
SRV - 10 à 19 patients inscrits ou non			19928					Patients inscrits ou non
SRV - 20 patients et plus			19929					

Utilisation d'un DME / Compensation par trimestre								
Équipement et frais accessoire			19976					Hors GMF
Lien internet et commutateur			19977					Hors GMF / un médecin par cabinet
Licence			19978					GMF et Hors GMF

*les trimestres sont basés sur une année civile (janvier à mars, avril à juin, juillet à septembre et octobre à décembre)

Lieu de dispensation		Cliniques		Centres locaux de services communautaires				
Secteur d'activité		Domicile	Cabinet	CLSC	UMF-CLSC	UMF-CH		

EP17 - CLSC

Indemnité kilométrage				10 kilomètres du lieu principale				
-----------------------	--	--	--	----------------------------------	--	--	--	--

EP33 - GMF

Bonification de la rémunération			08875					1 fois / année / patient inscrit
Garde en disponibilité			19016					Facturable le week-end et les jours fériés seulement
Responsable du GMF			19017					Doit être désigné
Activités de fonctionnement GMF			072101					Tarif Horaire (formulaire 1215) Attribué par le chef du GMF

EP39 - Clinique réseau

Lundi au vendredi (18h à 22h)		19100	19100					indiquer la durée de la garde
Samedi, Dimanche et férié (8h à 16h)		19101	19101					indiquer la durée de la garde
Médecin responsable		19102	19102					

EP40 - Médecine de famille, prise en charge et suivi de la clientèle

Organisation et coordination des services de premières lignes		19103	19103					Indiquer le nombre de forfait
---	--	-------	-------	--	--	--	--	-------------------------------

* mesures favorisant la coordination entre les médecins et le CSSS

Lieu de dispensation		Cliniques		Centres locaux de services communautaires				
Secteur d'activité		Domicile	Cabinet	CLSC	UMF-CLSC	UMF-CH		

EP42 - Médecin enseignement								
Chef de l'unité de médecine familiale						19909		
Indemnité kilométrage						10 kilomètres du lieu principal		

EP54 - GMF-R								
Lundi au vendredi (18h à 22h)		19893	19893					indiquer la durée de la garde
Samedi, Dimanche et férié (8h à 16h)		19894	19894					indiquer la durée de la garde
Organisation et coordination		19895	19895					

MANUEL DES MÉDECINS OMNIPRATICIENS

ONGLET A – PRÉAMBULE GÉNÉRAL

2. Règles particulières de rémunération

2.2.6 A Visites, évaluations et communications applicables en cabinet, à domicile, en CLSC, en UMF-CH et en UMF-CLSC

[Cliquer ici pour la référence](#)

2.2.6 B Intervention clinique

[Cliquer ici pour la référence](#)

ONGLET B – CONSULTATION, EXAMEN ET VISITE

[Cliquer ici pour la référence](#)

ONGLET B1 – ACTIVITÉS CLINIQUES PRÉVENTIVES

[Cliquer ici pour la référence](#)

BROCHURE N° 1

ONGLET 1 - ENTENTE

Annexe XX

Majorations applicables à la rémunération des services dispensés en horaires défavorables

[Cliquer ici pour la référence](#)

Annexe XXIII

Modalités spécifiques relatives au mode de rémunération mixte instauré dans les secteurs de pratiques désignés

[Cliquer ici pour la référence](#)

ONGLET 4 - ENTENTES PARTICULIÈRES

17 – RÉMUNÉRATION DANS OU AUPRÈS D'UN CLSC

[Cliquer ici pour la référence](#)

33 – GROUPE DE MÉDECINE FAMILIALE (GMF)

[Cliquer ici pour la référence](#)

ONGLET 4 - ENTENTES PARTICULIÈRES (suite)

39 – CLINIQUE RÉSEAU

[Cliquer ici pour la référence](#)

40 – MÉDECINE DE FAMILLE / PRISE EN CHARGE / SUIVI DE LA CLIENTÈLE

[Cliquer ici pour la référence](#)

42 – MÉDECIN ENSEIGNANT

[Cliquer ici pour la référence](#)

54 – GMR - R

[Cliquer ici pour la référence](#)

Mentions légales

© GROUPE CONSEIL MULTI D INC., 2018 – Tous droits réservés

GUIDE DE FACTURATION: droits d'auteur enregistrés auprès de l'Office de la Propriété Intellectuelle du Canada (Certificat d'enregistrement no. 1148348) en vertu de la Loi sur le droit d'auteur, L.R.C. (1985), ch. C-42.

Toute reproduction ou transmission, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, de tout ou partie de la présente publication est strictement interdite, à moins d'en avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite de GROUPE CONSEIL MULTI D INC.

Clause de non-responsabilité

GROUPE CONSEIL MULTI D INC. a pris des moyens raisonnables pour s'efforcer de mettre à votre disposition des informations exactes, à jour, complètes et exemptes d'erreurs, le tout au meilleur de ses connaissances.

Certaines des informations contenues au Guide de facturation ont été compilées sur la base de source législatives et réglementaires. En cas de divergence entre les renseignements contenus dans ce Guide de facturation et les dispositions législatives et réglementaires applicables, ces dernières ont préséance.

Les renseignements contenus au Guide de facturation vous sont fournis à titre informatif uniquement et ne sauraient constituer un avis juridique ou être le fondement unique d'une décision d'affaires.

Toutes les informations présentées dans ce Guide de facturation, de même que tout lien vers des sources externes et leur contenu, sont livrés en l'état, sans garanties ni engagement, expresses ou implicites, que ces informations sont à tout moment actualisées, précises, fiables, correctes, exhaustives, complètes ou adaptées à une fin particulière.

GROUPE CONSEIL MULTI D INC. décline donc toute responsabilité à cet égard, ainsi que toute responsabilité pour d'éventuels dommages, directs ou indirects, découlant des informations données ou employées comme références, ou pouvant survenir comme suite à leur utilisation.